

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/04/25-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 avril 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 avril 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Capacité de médecine, mention allergologie :
renouvellement de l'habilitation

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer une capacité de médecine mention « allergologie ».

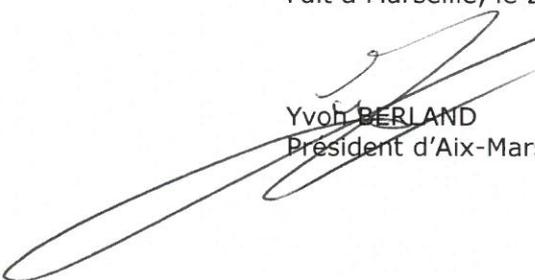
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 25 avril 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

